RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 22 JUIN 2020

N° 62 / 2020

En exercice : 30

Présents :	11	Pour :	**11**
Absents :	**19**	Contre :	**0**
Procuration :	**0**	Abstention :	**0**
Votants :	**11**		

Étaient présents :
Hidahya MAHAFIDHOU, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, El Farsi SAID, Attoumani Black ABDULLAH, Anrifina ASSANI, Mohamadi-Colo SOILIHI-MADI, Fonte IBRAHIM, Zalihata ABOUDOU, Thomas INOUSSA, Soidridine MADI, Soilihi AHMED,

Objet :
Création d'un poste : Chargé.e d'opération – accompagnateur de projets et d'activités

Étaient absents :
Mouhamadilmounir ABDALLAH, Chadhouli ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Nourou ANDJIBOU, Elline HEDJA, Angatahi MELA, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI, Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM, Mariama MHIDINI, Abdoullatuf MADI, Hanima IBRAHIMA, Mariame BACO OUSSENI, Saandia BOINA, Chaharani BAMANA, Chamsia DJIHADI SOILIHI, Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Salami ASSANI,

Procurations : Néant

NOTA :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège ainsi que sur le site www.ccsud.yt de la Communauté de Communes le 15/07/2020

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de mai, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 23 mai 2020, conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El Farsi SAID a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, le quorum est atteint lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DE MAYOTTE

Le Président,
Ismaila MDEREMANE SAHEVA

Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
Vu l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5214-16 relatif aux compétences des EPCI ;
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestions ;

Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi crée ;

Considérant la fragilité du tissu économique local ou les entreprises sont majoritairement des moyens de subsistance et non des moteurs de l'économie pour des raisons principalement structurelles mais aggravées par la conjoncture liée à la crise sanitaire actuelle où les faiblesses du tissu entrepreneurial local ont été exposées.

Considérant la nécessaire intervention de la CCSud pour lever les barrières structurelles des entreprises situées dans son territoire, notamment par un accompagnement qualitatif et de proximité pour comprendre chaque acteur et proposer des solutions individuelle et collective afin de les soutenir dans la création, la reprise ou le développement d'activités économiques. Les objectifs étant également de lutter contre la pauvreté et l'entrepreneuriat informel.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'un chargé.e d'opération – accompagnateur de projets et d'activités, compte tenu de la charge de travail croissante et du manque d'effectif induit par un tel enjeu pour une meilleure réponse au développement économique du territoire intercommunal ;

Description du poste :
Rattaché au service du Développement des Activités Economiques, sous l'autorité du chargé de mission du Développement des Activités Économiques, ainsi que de la direction générale et en lien avec l'élu référent en DEV-ECO, le(a) chargé(e) d'opération mènera l'ensemble des missions relatives à l'accompagnement de proximité pour la création, la formalisation et le développement entrepreneurial dans le territoire de la CCSud. Ainsi, il(elle) aura pour rôle : accompagner les entrepreneurs dans la structuration de leur projet, favoriser leur montée en compétence, contribuer à la création et à l'animation d'un réseau local, participer au développement d'actions transversales sur le territoire. Il aura également à charge la coordination des référents communaux d'accompagnateurs de projets et d'activités.

Catégorie :	A	**Filière :**	Technique ou administratif
Cadre d'emploi :	Ingénieur ou attaché	**Modalité de recrutement :**	Mutation, détachement ou recrutement direct de contractuel
Temps de travail :	Complet à 35 h	**Relation hiérarchique :**	Chargé.e.s de mission Développement des Activités Economiques
Rémunération :	En fonction de la grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs ou des attachés	**Date d'effet :**	1er juillet 2020

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiées, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; Il est proposé aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur la création d'un poste de chargé.e d'opération – accompagnateur de projets et d'activités.

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'approuver la création d'un poste de chargé.e d'opération – accompagnateur de projets et d'activités tel que présenté ci-dessus ;

Article 2 : De solliciter un financement de poste auprès du Fond Social Européen le cas échéant ;

Article 3 : De modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité ;

Article 4 : D'imputer les dépenses au chapitre 012 du budget communal ;

Article 5 : D'autoriser le Président à signer tous documents, actes et/ou conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.

Fait à Bandrélé, le 14 juillet 2020
Le Président

Ismaila MDEREMANE SAHEVA

Midaïn SAID SOILIHI <midain.said-soilihi@ccsud.yt>

CCSUD: Délibération N°62/2020_Création d'un poste de chargé d'opération accompagnement de projets et d'activités

1 message

CCSUD | ACTES ADMINISTRATIFS | TRANSMISSION DRCL <actes@ccsud.yt> 15 juillet 2020 à 10:14
À : Controle de legalite <controle-de-legalite@mayotte.pref.gouv.fr>
Cc : Chanoor CASSAM <dgs@ccsud.yt>

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver sous-pièce jointe la Délibération N°62/2020

- Objet : Création d'un poste chargé d'opération accompagnements de projets et d'activités

- Date de transmission à la DRCL : 15/07/2020

- Collectivité émettrice : Communauté de communes du Sud

- Personne en charge du suivi de l'acte : Chanoor CASSAM, adresse électronique : dgs@ccsud.yt, téléphone : 0639 27 07 62

Bien cordialement.

Communauté de Communes du Sud
43 rue Mkoumafejou
Ancienne Mairie - 97660 Bandrélé
Tel : 02.69.62.27.44
Courriel : contact@ccsud.yt - Site : www.ccsud.yt

DELIB N°62.pdf
995K

Gmail by Google

Midaïn SAID SOILIHI <midain.said-soilihi@ccsud.yt>

Accusé de réception (was: [INTERNET] CCSUD: Délibération N°62/2020_Création d'un poste de chargé d'opération accompagnement de projets et d'activités)

1 message

Controle de legalite <controle-de-legalite@mayotte.pref.gouv.fr> 15 juillet 2020 à 10:18
À : CCSUD | ACTES ADMINISTRATIFS | TRANSMISSION DRCL <actes@ccsud.yt>

Bonjour

Nous accusons reception de votre message.
Prefecture de Mayotte
BP. 676 Kaweni - 97600 Mamoudzou

Bien cordialement.